

BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL de Bourgogne-Franche-Comté











A RETENIR

- **Stades F2 à I1**
- **Chenille** : Présence hétérogène, à surveiller.
- **Puceron** : Présence faible à moyenne
- **Anthraxose** : Début des symptômes mais pression encore faible.

Les prochaines nuits annoncées sont froides et devraient atteindre les 0°C. Nous sommes donc dans une période à risque de gel durant la floraison de cassis.

Météo

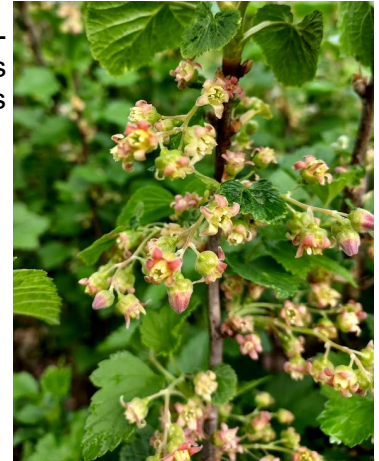
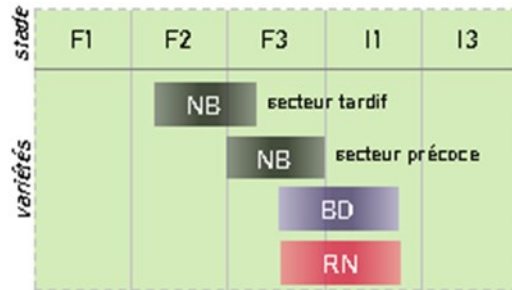
Vous retrouverez les prévisions détaillées pour les 7 prochains jours ci-dessous :

	ven. 19	sam. 20	dim. 21	lun. 22	mar. 23	mer. 24
						
	0.9	0	1.5	0.3	0	0
	50 / 89	56 / 92	51 / 93	47 / 97	54 / 92	58 / 76
	2 / 14	3 / 10	1 / 9	3 / 11	1 / 8	4 / 11

Source : SENCROP, Merceuil, 19/04/2024 à 10h00.

Stades

La floraison a été extrêmement précoce et rapide cette année. Les parcelles suivies étaient majoritairement entre les stades **F2** (50% des fleurs ouvertes) et **F3** (pleine floraison) avec des débuts de nouaison (I1) sur les secteurs précoces (Val-de-Saône).



Noir de Bourgogne en pleine floraison

Réglementation et protection des pollinisateurs :



Les pollinisateurs sont présents dans les parcelles : si la présence des abeilles est freinée certains jours par les températures ou le vent, les bourdons pour leur part sont toujours présents ! La présence de fleurs, qu'elles soient dans les inter-rangs ou sur les cassissiers, entraîne l'application de la **réglementation abeille**.

Pour plus d'information sur cet arrêté cliquez [>ici<](#).

Maladie

Anthracnose



Les premiers symptômes d'anthracnose ont été observés dans le sud du réseau (plaine de Beaune, forêt de Cîteaux) mais ils restent épars sur les parcelles.

Les températures chaudes et pluvieuses des 15 derniers jours font que nouvelles tâches pourraient apparaître sur les buissons dans les prochaines semaines (l'apparition des tâches se déroule habituellement 15 jours après la contamination). Toutefois, les températures froides prévues sur les 7 prochains jours diminueront le risque de nouvelles contaminations et de développement de la maladie.



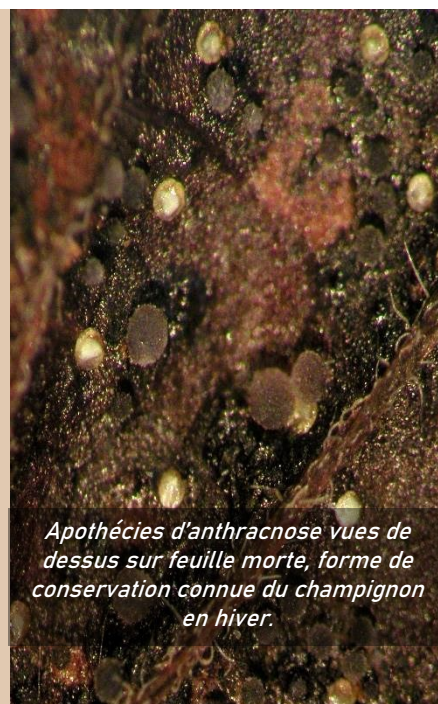
Il existe des produits de biocontrôle autorisés.

Des produits de biocontrôle à base de cuivre sont disponibles pour la culture de

ANTHRACNOSE : Sur le cassis, l'anthracnose est un champignon qui attaque surtout les feuilles. Il passe l'hiver sur les feuilles mortes sous forme d'apothécies, sortes de minuscules fructifications en forme de coupes (voir photo). Celles-ci libèrent dès le printemps des ascospores (spores assurant la reproduction sexuée) responsables des **contaminations primaires**. Plus tard dans la saison, au milieu des taches se forment des amas visqueux contenant des conidies, spores à l'origine de clones et responsables des **contaminations secondaires**.

Les ascospores sont disséminées par la pluie ou la rosée. Leur **température optimale de germination se situe entre 16 et 21°C**. Dans ces conditions, la germination dure **12 à 14 heures maximum, sur feuille mouillée**. Il faut ensuite 8 à 12 jours environ avant de voir apparaître les premiers symptômes. Les conditions optimales de contaminations secondaires par les conidies sont à peu près identiques.

Source : L'épidémie d'anthracnose des feuilles de cassis en Pologne en 1960.



Apothécies d'anthracnose vues de dessus sur feuille morte, forme de conservation connue du champignon en hiver.

Oïdium



Aucun symptôme observé sur les parcelles du réseau.



Il existe des produits de biocontrôle autorisés.

Des produits de biocontrôle à base de bicarbonate ou d'huile essentielle d'orange

Chenilles



Les chenilles sont présentes sur le réseau de façon hétérogène. Les chenilles mesurent plus 1 cm et sont donc facilement visible au milieu des grappes de fleur : les chématobies (chenilles vertes arpeuteuses) et l'Agriopis (chenilles grises) sont les plus observées.



Chématobie et Agriopis observés sur cassis



Il existe des produits de biocontrôle autorisés.
Des produits de biocontrôle à base de *Bacillus* sont disponibles pour la culture de

Pucerons



La pression liée aux pucerons reste faible sur l'ensemble du réseau (0 à 10 % des rameaux touchés). Les coccinelles, arrivées nombreuses et précocement sur les parcelles permettant de contrôler les foyers de puceron dans la plupart des parcelles.



Il existe des produits de biocontrôle autorisés.
Des produits de biocontrôle à base de substances d'origine végétale sont disponibles pour la culture de cassis.

Cochenille



Pour le moment, aucun œuf n'a été observé sous les boucliers des femelles. Les premières pontes coïncident normalement avec la mi-nouaison et l'essaimage des larves baladeuses avec la fin de la période de nouaison.

Point infos

Nomination de la filière cassis aux EIP-AGRI AWARDS pour le PEI Cassis 2022 - 2023



Le PEI Cassis 2021 – 2022 a été nominé pour les PEI Awards européens !!

Venez soutenir les producteurs qui se sont engagés tout au long du projet en votant pour le PEI Cassis ! Vous pourrez voter pour notre projet directement sur les [EIP-AGRI Innovation Awards 2024](#).

Vous nous retrouverez sous le nom « Preservation of blackcurrant sector in Burgundy and Franche-Comté ».

Seuls deux projets français ont été retenus sur les 3500 projets européens alors n'oubliez pas de voter pour le PEI Cassis d'ici le 05/05/2024 !

PEI 2022 – 2023 : Préservation de la filière Cassis en Bourgogne-Franche-Comté



Bulletin édité sous la responsabilité de la Chambre régionale d'agriculture de Bourgogne-Franche-Comté et rédigé par la Chambre d'agriculture de Côte d'Or, avec la collaboration du SRAL et de la FREDON, à partir des observations réalisées par : CA 21 - CA 71 - FREDON BFC.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La Chambre régionale d'Agriculture de Bourgogne-Franche-Comté dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les viticulteurs et agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base d'observations qu'ils auront eux mêmes réalisées sur leurs parcelles et/ou en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.

Dispositif supervisé par le Service Régional de l'Alimentation dans le cadre du dispositif de Surveillance Biologique du Territoire du plan régional Ecophyto.